



Bureau de la CLE

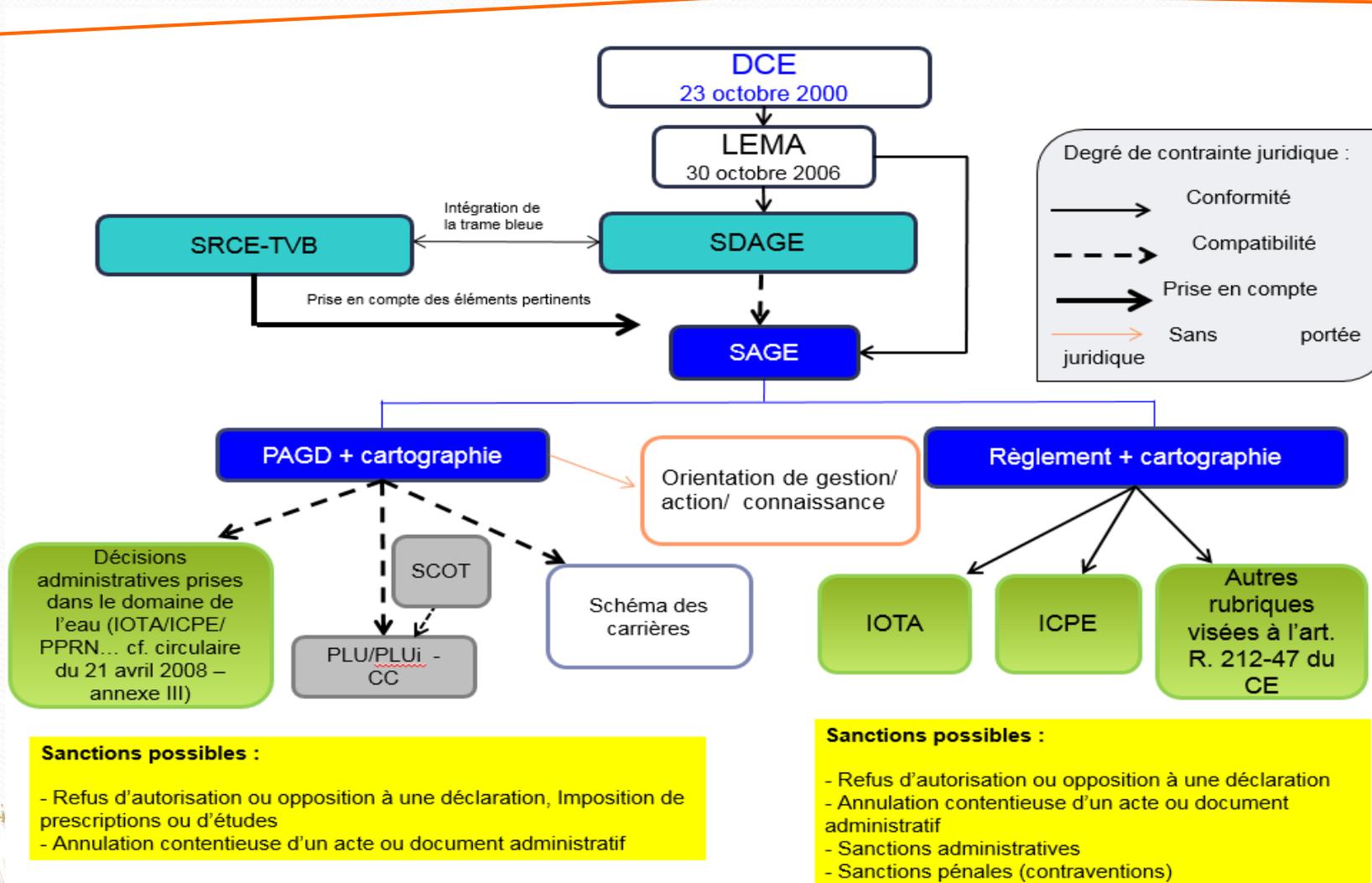
13 avril 2017 - Saintes



Ordre du jour de la réunion

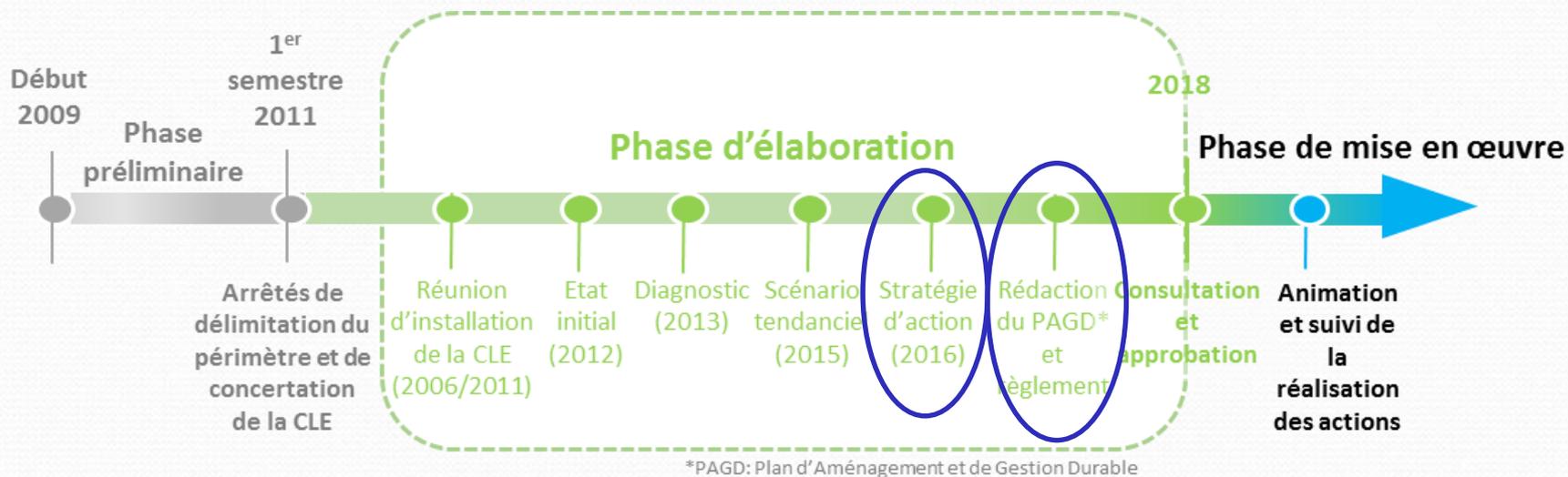
- **Accueil**
- **Cabinet juridique Droit Public Consultant (DPC)** : la portée juridique des SAGE
- **Rédaction du SAGE Charente :**
 - Rappels : modalités, échéances, calendrier
 - Plans et clés de lecture
- **Dispositions et règles de 4 des 6 orientations du SAGE Charente :**
 - A : « Organisation, participation des acteurs et communication »
 - B : « Aménagement et gestion sur les versants »
 - C : « Aménagement et gestion des milieux aquatiques »
 - D : « Prévention des inondations »
- **Préparation prochaine réunion du Bureau** : 27 avril 2017 (Cognac)
- **Projets de territoire** : information, point d'avancement





Rédaction du SAGE Charente

Rappels : modalités, échéances, calendrier



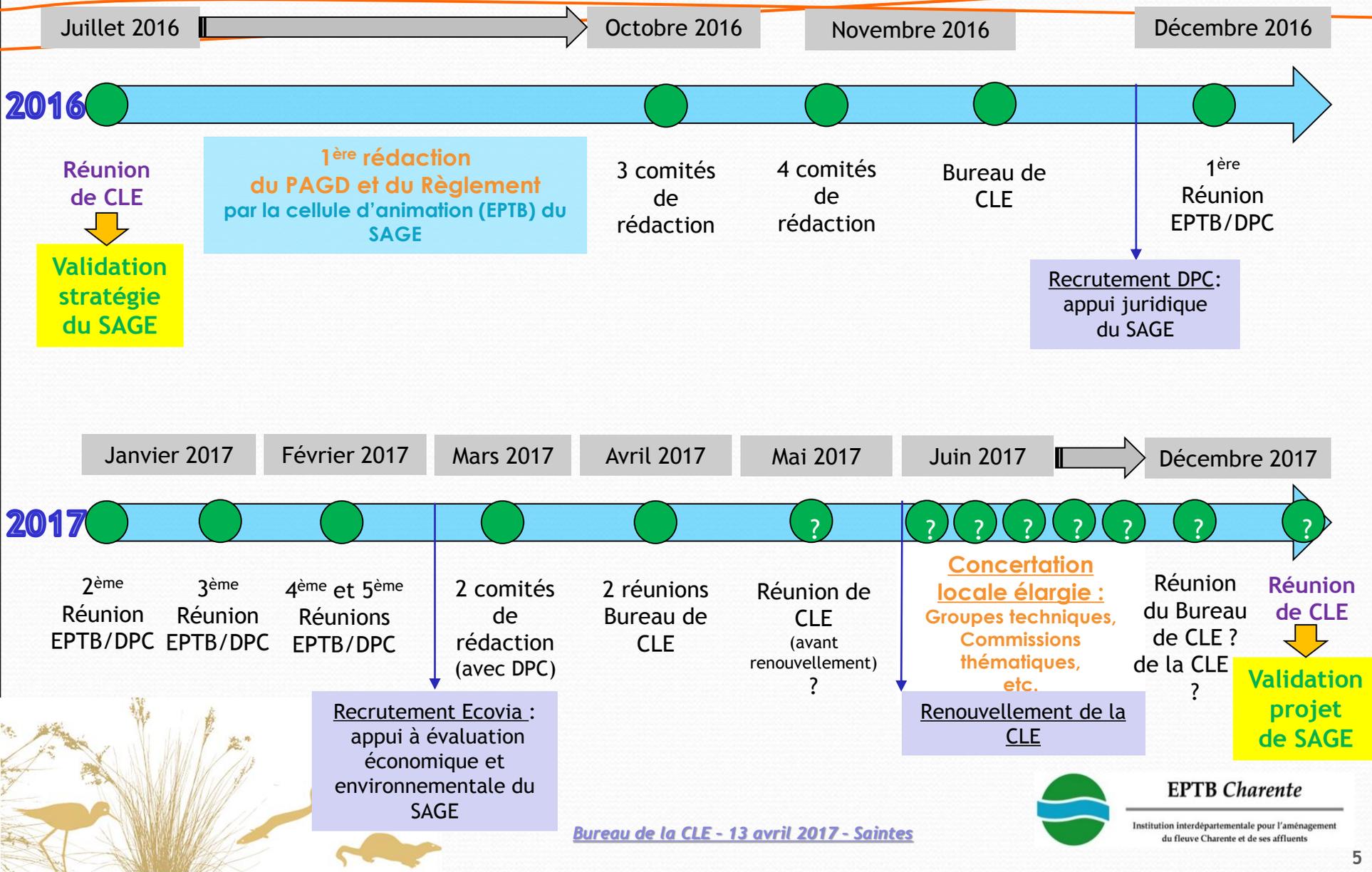
Réunion de la CLE Charente le 4 juillet 2016 :

- **Validation de la stratégie du SAGE :**
Document guide cadrant la rédaction PAGD et Règlement du SAGE Charente
- **Mise en place du comité de rédaction :**
Président de la CLE, services de l'Etat, l'Agence de l'eau, les Départements, la Région



Rédaction du SAGE Charente

Rappels : modalités, échéances, calendrier



Le plan du PAGD

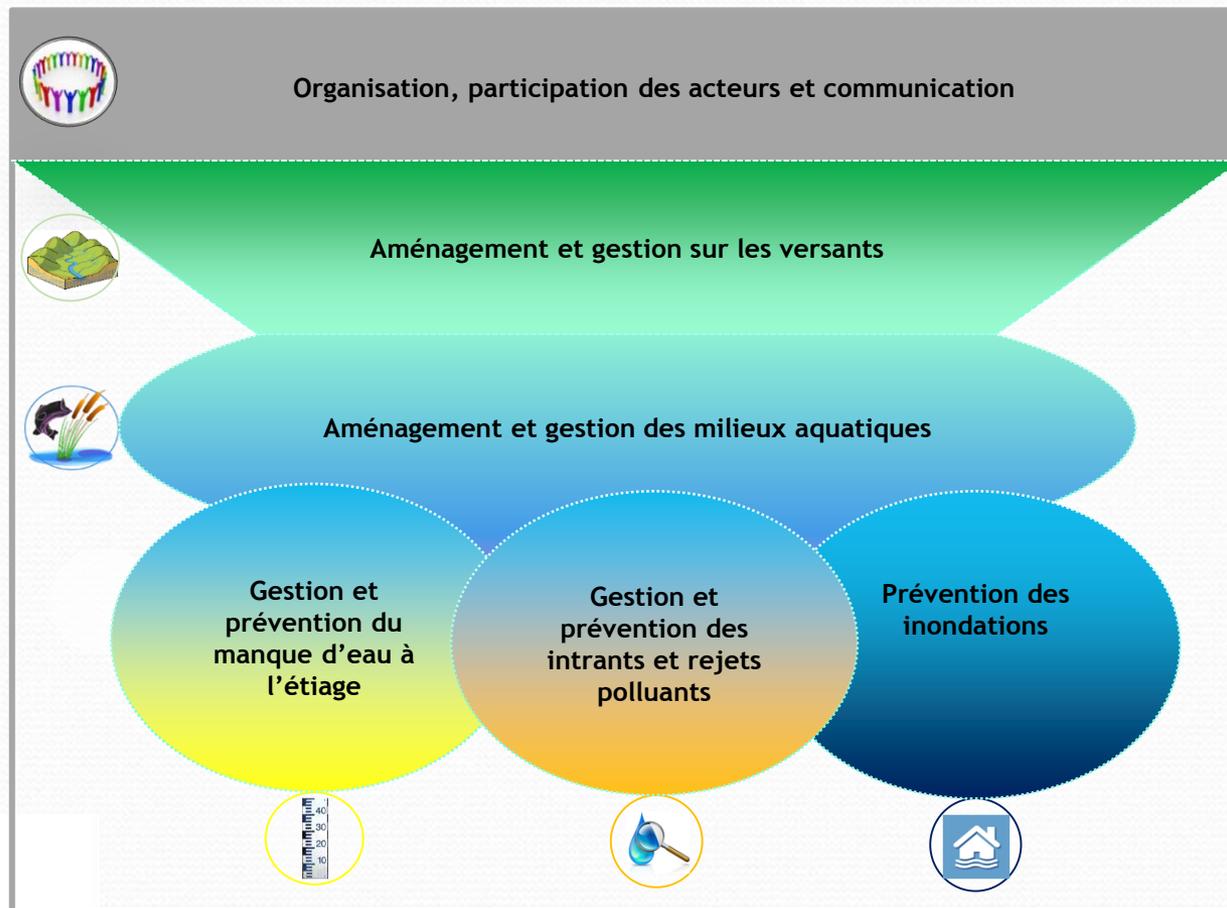
- 1 CONTEXTE
 - 1.1 L'élaboration du SAGE Charente
 - 1.2 Contexte réglementaire
- 2 SYNTHÈSE DES CONSTATS
 - 2.1 Caractéristiques générales du bassin versant
 - 2.2 Etat du bassin et perspectives d'évolution
 - 2.3 Problématiques du territoire
- 3 LES PRINCIPAUX ENJEUX
- 4 LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX
- 5 **LES ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS DU SAGE**
- 6 LES CONDITIONS ET DÉLAIS DE MISE EN COMPATIBILITÉ DES DÉCISIONS PRISES DANS LE DOMAINE DE L'EAU
- 7 LES MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION ET AU SUIVI DU SAGE
- 8 ANNEXES
- 9 GLOSSAIRE ET ACRONYMES



Rédaction du SAGE Charente

Plans et clés de lecture

Les 6 orientations du SAGE :



Orientation A

Organisation, participation des acteurs et communication

ENJEUX

Les activités et les usages

La sécurité des personnes et des biens

La disponibilité des ressources en eau

L'état des milieux

L'état des eaux

La gouvernance de bassin

Objectifs généraux

Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques

Réduction durable des risques d'inondations et submersions

Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau

Bon état des eaux et des milieux aquatiques

Projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente

Rédaction du SAGE Charente

Plans et clés de lecture

Orientation A

Organisation, participation des acteurs et communication

Objectifs

Objectif 1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente

Objectif 2 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin

Objectif 3 : Améliorer la connaissance

Dispositions

A1 : Préciser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente
 A2 : Préciser les missions de la structure porteuse du SAGE
 A3 : Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer
 A4 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente
 A5 : Proposer un schéma d'organisation inter-SAGE,

A6 : Orienter les financements et les priorités des PDRR afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente
 A7 : Favoriser la prise en considération de l'eau dans l'aménagement du territoire
 A8 : Accompagner les chambres des métiers, du commerce et de l'industrie pour mieux intégrer les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans leur rôle de conseil
 A9 : Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire
 A10 : Partager et valoriser les retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire

A11 : Mettre en place et animer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion
 A12 : Appréhender les effets des changements climatiques et mettre en œuvre les pistes d'adaptations possibles sur le bassin

Rédaction du SAGE Charente

Plans et clés de lecture

Orientation A

Organisation, participation des acteurs et communication

ENJEUX

Les activités et les usages

La sécurité des personnes et des biens

La disponibilité des ressources en eau

L'état des milieux

L'état des eaux

La gouvernance de bassin

Objectifs généraux

Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques

Réduction durable des risques d'inondations et submersions

Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau

Bon état des eaux et des milieux aquatiques

Projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente

Objectifs

Objectif 1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente

Objectif 2 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin

Objectif 3 : Améliorer la connaissance

Dispositions

A1 : Préciser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente
 A2 : Préciser les missions de la structure porteuse du SAGE
 A3 : Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer
 A4 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente
 A5 : Proposer un schéma d'organisation inter-SAGE,

A6 : Orienter les financements et les priorités des PDRR afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente
 A7 : Favoriser la prise en considération de l'eau dans l'aménagement du territoire
 A8 : Accompagner les chambres des métiers, du commerce et de l'industrie pour mieux intégrer les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans leur rôle de conseil
 A9 : Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire
 A10 : Partager et valoriser les retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire

A11 : Mettre en place et animer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion
 A12 : Appréhender les effets des changements climatiques et mettre en œuvre les pistes d'adaptations possibles sur le bassin

Par orientation

Rappel: les 5 objectifs généraux

- Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques ;
- Réduction durable des risques d'inondations et submersions ;
- Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau ;
- Bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire) ;
- Projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente.

XX. Intitulé de l'orientation

Rappel des objectifs généraux auxquels cette orientation répond.

Etat des lieux (rappel, précisions ou compléments) :

- Définition/clarification
- Problématiques induites sur le bassin
- Facteurs déterminants (d'incidence)

Politiques en cours ou tendancielle (aspects réglementaires, contractuels...)

LOGO de l'orientation

Orientation A			
Organisation, participation des acteurs et communication			
ENJEUX	Objectifs généraux	Objectifs	Dispositions
Les activités et les usages	Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques	Objectif 1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente	A1 : Définir le gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente A2 : Définir les modalités de la structure porteuse du SAGE A3 : Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer la mise en œuvre A4 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente A5 : Proposer un schéma d'organisation inter-SAGE
La sécurité des personnes et des biens	Évaluation durable des risques d'inondation et submersions	Objectif 2 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin	A6 : Orienter les financements et les priorités des PDMR afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente A7 : Favoriser la prise en considération de l'eau dans l'aménagement du territoire A8 : Accompagner les communes des matters, de commerce et de tourisme pour mieux intégrer les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans leur offre de conseil A9 : Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire A10 : Partager et valoriser les retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire
La disponibilité des ressources en eau	Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau	Objectif 3 : Améliorer la connaissance	A11 : Mettre en place et améliorer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion A12 : Appréhender les effets des changements climatiques et mettre en œuvre les plans d'adaptations possibles sur le bassin
L'état des milieux			
L'état des eaux			
La gouvernance du bassin	Projet solidaire et cohérent de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente		

Annnonce du plan des objectifs du chapitre

Schéma synthétique rappelant les enjeux, objectifs généraux, objectifs et dispositions de l'orientation

Les enjeux peuvent être déclinés dans plusieurs orientations, ils ont été validés par la CLE. Ils sont détaillés dans la partie 3. (Les principaux enjeux) du PAGD.

Les objectifs généraux sont fondés sur la base des enjeux. Un objectif peut répondre à plusieurs enjeux. Ils ont été validés par la CLE et sont détaillés dans la partie 4. (Les objectifs généraux) du PAGD.

Pour chacune des orientations, plusieurs objectifs ont été identifiés et sont déclinés en différentes dispositions.



Rédaction du SAGE Charente

Plans et clés de lecture

★ Objectif n° XX : Intitulé de l'objectif

Précision sur le contenu de l'objectif : nature, objet, en lien avec le contexte d'état des lieux et des politiques en cours ou tendancielle...

Annonce du plan des dispositions

Disposition X Intitulé de la disposition

Type de disposition

Contexte législatif et réglementaire

Contexte

Lien interne SAGE

- Autres dispositions du SAGE
- Le règlement du SAGE (R)
- Annexes (cartes, tableaux, fiches actions...)

Lien avec le SDAGE Adour-Garonne

Pour les dispositions pour lesquelles SDAGE identifie les SAGE ou les CLE l'intitulé entier est précisé

Porteur :	Calendrier prévisionnel (année)	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5

N° Intitulé de la disposition

Acteurs concernés

Acteurs à associés ou concernés pour la mise en œuvre de la disposition

Territoire concerné par la disposition

Estimation financière

Estimation financière lorsque cela est possible (donnée à titre indicatif et prévisionnel)

3 types de dispositions:

Mise en compatibilité

Action

Gestion

- Pour les dispositions d'Action, il fixe le délai de réalisation, fixé dans le temps selon les moyens ;
- Pour les dispositions de Mise en compatibilité, il est de 6 ans avec une obligation réglementaire d'être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE, dans un délai de 3 ans pour les documents d'urbanisme ;
- Pour les dispositions de Gestion, il est échelonné selon les priorités.



A- Organisation, participation des acteurs et communication

1. Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente
2. Sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin
3. Améliorer la connaissance





A- Organisation, participation des acteurs et communication

1. Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente

- ❖ A 1 - Préciser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente
- ❖ A 2 - Préciser les missions de la structure porteuse du SAGE
- ❖ A 3 - Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer
- ❖ A 4 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente
- ❖ A 5 - Proposer un schéma d'organisation inter-SAGE





A- Organisation, participation des acteurs et communication

2. Sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin

- ❖ **A 6 - Orienter les financements et les priorités des Programmes de Développement Rural Régional (PDRR) afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente**
- ❖ A 7 - Favoriser la prise en considération de l'eau dans l'aménagement du territoire
- ❖ **A 8 - Accompagner les chambres des métiers, du commerce et de l'industrie à mieux intégrer les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans leur rôle de conseil**
- ❖ A 9 - Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire
- ❖ A 10 - Partager et valoriser les retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire



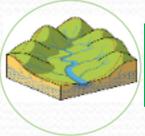


A- Organisation, participation des acteurs et communication

3. Améliorer la connaissance

- ❖ A 11 - Mettre en place et animer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion
- ❖ A 12 - **Appréhender les effets du changement climatique et mettre en œuvre les pistes d'adaptations possibles sur le bassin**

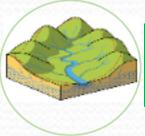




Aménagements et gestion sur les versants

4. Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants
5. Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural
6. Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain



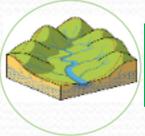


Aménagements et gestion sur les versants

4. Connaitre, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants

- ❖ B 13 - Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)
- ❖ B 14 - Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme
- ❖ B 15 - Accompagner les inventaires du maillage bocager
- ❖ B 16 - Engager des actions de restauration des haies
- ❖ B 17 - Organiser la veille foncière
- ❖ B 18 - Développer la maîtrise foncière



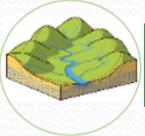


Aménagements et gestion sur les versants

5. Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural

- ❖ B 19 - Intégrer, valoriser le rôle régulateur des espaces prairiaux et boisés dans les programmes d'action
- ❖ B 20 - Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles
- ❖ B 21 - Recommander l'enherbement des fossés et la végétalisation des berges du réseau hydrographique





Aménagements et gestion sur les versants

6. Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain

- ❖ B 22 - Réaliser un inventaire patrimonial et identifier les secteurs de dysfonctionnements liés aux eaux pluviales
- ❖ B 23 - Promouvoir les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



ORIENTATION C : Aménagements et gestion des milieux aquatiques

7. Protéger et restaurer les zones humides
8. Protéger le réseau hydrographique
9. Restaurer le réseau hydrographique
10. Encadrer et gérer les plans d'eau
11. Développer la connaissance pour gérer les marais rétrolittoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



ORIENTATION C : Aménagements et gestion des milieux aquatiques

7. Protéger et restaurer les zones humides

- ❖ C 24 - Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme
- ❖ **R 1 - Protéger les zones humides**
- ❖ C 25 - Coordonner les inventaire des zones humides
- ❖ C 26 - Engager des actions de restauration de zones humides

8. Protéger le réseau hydrographique

- ❖ C 27 - Identifier et définir les règles de gestion des têtes de bassin
- ❖ C 28 - Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme
- ❖ C 29 - Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau

9. Restaurer le réseau hydrographique

- ❖ C 30 - Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- ❖ C 31 - Restaurer la continuité écologique
- ❖ **R 4 - Préserver la continuité écologique des sous bassins versants présentant un intérêt écologique au regard de leur état fonctionnel**
- ❖ **R 5 - Interdire toute nouvelles atteinte à la continuité écologique**

Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



ORIENTATION C : Aménagements et gestion des milieux aquatiques

10. Encadrer et gérer les plans d'eau

- ❖ C 32 - Limiter la création de plans d'eau
- ❖ **R 3 - Limiter la création de plans d'eau**
- ❖ C 33 - Améliorer la gestion des plans d'eau

11. Développer la connaissance pour gérer les marais rétro-littoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche

- ❖ C 34 - Répartir et gérer les eaux du fleuve Charente aval entre marais rétro-littoraux, estuaire et mer du pertuis d'Antioche
- ❖ C 35 - Définir et appliquer le protocole d'aménagement, d'entretien et de gestion des marais rétro-littoraux charentais et iliens (doux et salés)
- ❖ **C 36 - Définir les besoins en eaux douces pour les intérêts des milieux et des usages estuariens, littoraux et marins**
- ❖ C 37 - Gérer le devenir des digues non encadrées par la réglementation



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



ORIENTATION D : Prévention des inondations

12. Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation
13. Préserver et restaurer les zones d'expansion de crue et de submersion marine
14. Réduire la vulnérabilité au risque inondation



Rédaction du SAGE Charente

Orientations et dispositions du PAGD



ORIENTATION D : Prévention des inondations

12. Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

- ❖ D 38 - Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique
- ❖ **D 39 - Identifier et favoriser la création de zones de sur-inondation**
- ❖ D 40 - Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation

13. Préserver et restaurer les zones d'expansion de crue et de submersion marine

- ❖ D 4 1 - Restaurer les zones d'expansion des crues
- ❖ **D 42 - Protéger les zones d'expansion des crues et des submersions marines via les documents d'urbanisme**
- ❖ **R 2 - Protéger les zones d'expansion de crues**
- ❖ D 43 - Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les marais rétro littoraux

14. Réduire la vulnérabilité au risque inondation

- ❖ D 44 - Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique



Préparation prochaine réunion du Bureau

27 avril (Cognac)



Projets de territoire

Information, point d'avancement

A compléter
par Célia Levinet

